var Statut affection chronique *(Atlas)*

Description

Pourcentage de bénéficiaires de l'assurance maladie en Belgique possédant le statut de personne souffrant d'une affection chronique, ventilé selon le sexe, la tranche d'âge et le droit à l'intervention majorée (BIM).
Les personnes qui possèdent le statut affection chronique bénéficient automatiquement de plusieurs avantages tels que le régime du tiers payant ou la réduction du montant du ticket modérateur dans le cadre du maximum à facturer.

Codification
%

Remarques
Les personnes peuvent obtenir le statut affection chronique lorsqu'elles répondent à l'un des trois critères suivants :

- elles affichent des dépenses de soins de santé élevées,
- elles bénéficient du forfait pour malades chroniques,
- elles souffrent d'une maladie rare ou orpheline entraînant des dépenses de soins de santé élevées.

Fréquence et timing de la mise à jour : les statistiques de l'année civile 1 sont ajoutées chaque année au T4.

Plus petit niveau géographique disponible : secteur statistique

Méthode de calcul
(Nombre de bénéficiaires possédant le statut affection chronique basé sur le critère financier et/ou le critère forfait pour malades chroniques et/ou critère maladie rare) / (Nombre de bénéficiaires) x 100

Disponible

2014

Dimensions

- Catégorie d'âge
- Sexe
- Intervention majorée

Référence recommandée

IMA_AIM (05/09/2025), cube_001_012, Atlas IMA_AIM (accessed on 17/11/2026)

Dernière mise à jour des métadonnées

05/09/2025

Code

cube_001_012_At

Variable(s) source(s)

- PP0010-Code d'identification de la personne
- PP3015-Statut affection chronique – critère financier
- PP3016-Statut affection chronique – forfait pour malades chroniques
- PP3017-Statut affection chronique – maladie rare

Variable(s) équivalente(s)

- cube_001_006-Situation de dépendance malades chroniques
- cube_001_008-Forfait malades chroniques

Mots clés

Caractéristiques socio-démographiques,
Coûts,
Pathologies et handicaps,
Avantages et statuts